

Faites parvenir votre formulaire de remboursement
accompagné de la facture originale à :

Ville de Lorraine
Service du développement durable
Programme de subvention – composteur domestique

33, boulevard De Gaulle
Lorraine (Québec) J6Z 3W9

Donnez une deuxième vie à vos déchets organiques

Profitez du programme de subvention
à l'achat d'un composteur domestique



Hôtel de ville

33, boulevard De Gaulle, Lorraine (Québec) J6Z 3W9
Téléphone : 450 621-8550
www.ville.lorraine.qc.ca

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h
Vendredi de 8 h 15 à 12 h



Ville de LORRAINE
www.ville.lorraine.qc.ca



Ville de LORRAINE
www.ville.lorraine.qc.ca

Conditions d'admissibilité

- Être propriétaire d'une habitation résidentielle sur le territoire de Lorraine et posséder une Carte Citoyen valide.
- Faire une seule demande de remboursement par propriété.
- Faire l'achat d'un composteur domestique commercial. Les composteurs fabriqués maison ne sont pas subventionnés.
- Le composteur doit être acheté entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année courante (tant que le programme est en vigueur).
- Installer le composteur dans la cour arrière de la propriété de manière à le rendre le moins visible possible depuis la voie publique.
- Soumettre le formulaire de remboursement dûment rempli et y joindre l'original ou une copie de la facture. La subvention maximale accordée est de 50 \$ peu importe la valeur du composteur.
- Permettre qu'un représentant de la Ville de Lorraine vérifie sur place, ou par téléphone, la conformité des informations transmises et de l'installation.



Qu'est ce que le compostage ?

Le compostage est un procédé biologique naturel qui s'effectue dans des conditions contrôlées et qui transforme la matière organique en un produit stable ressemblant à de l'humus et appelé « compost ». Au cours du compostage, plusieurs micro-organismes, dont des bactéries et des champignons, décomposent la matière organique en éléments plus simples. Le compostage est un procédé aérobie, ce qui signifie que les micro-organismes ont besoin d'oxygène pour faire leur travail.

Pourquoi composter ?

Pour réduire la quantité de vos déchets domestiques et l'enfouissement des matières organiques, nourrir le sol, qui nourrira à son tour les plantes et les fleurs, réduire la pollution et les gaz à effet de serre rejetés dans l'atmosphère, régénérer les sols et favoriser la biodiversité, etc.

En réduisant les matières résiduelles envoyées au site d'enfouissement, vous aiderez la municipalité à économiser des sommes importantes relativement aux coûts des collectes d'ordures, du transport et de la gestion des sites d'enfouissement.

Les bonnes raisons de composter sont nombreuses, à la fois pour votre famille et la collectivité.

Quelles sont les matières compostables ?

Résidus de cuisine

- Résidus de fruits et de légumes
- Pelures de fruits et de légumes
- Café (marc et filtre)
- Coquilles de noix et d'œuf écrasées
- Feuilles et sachets de thé
- Papier déchiqueté
- Pâtes alimentaires et pain

Résidus de jardin

- Gazon
- Végétaux
- Feuilles (elles se décomposent plus vite si elles sont déchiquetées)
- Vieux terreau d'empotage

En cas de doute, consultez le site Internet
www.recyc-quebec.gouv.qc.ca.

Formulaire de remboursement

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Tél. : _____

Numéro de Carte Citoyen : _____

Courriel : _____

Propriétaire

EMPLACEMENT DE L'IMMEUBLE

Adresse où sera installé le composteur (si différente) :

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

TYPE DE CONTENANT

Modèle : _____

Coût : _____

Volume : _____

ATTESTATION DU REQUÉRANT

Signature du propriétaire : _____

Date : _____

La facture originale du composteur doit indiquer le nom et les coordonnées du détaillant, la date d'acquisition, le nom du distributeur (marque du composteur) ainsi que le nom ou le numéro du modèle de composteur.